

**Arrêté n° 2026-655
prorogeant l'arrêté n° 2026-479**

Portant réglementation du stationnement et de la circulation

BRUAY LA BUISSIÈRE

RUE DU COMMANDANT L'HERMINIER

Monsieur le Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,

VU l'arrêté numéro 2026-401 en date du 7 avril 2026 portant délégation de signature à Monsieur Marcel BOQUILLON,

VU l'arrêté n° 2026-479 en date du 17/04/2026,

CONSIDÉRANT que les travaux ne seront pas finalisés dans le délai imparti,

ARRÊTE

Article 1

Les dispositions de l'arrêté 2026-479 du 17/04/2026, portant réglementation de la circulation 153 RUE DU COMMANDANT L'HERMINIER, sont prorogées jusqu'au 24/06/2026.

Article 2

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Pour le Maire, par délégation

DIFFUSION :

- Monsieur Anthony VISTE (la société GUY PATTYN)
- Monsieur Matteo DUPUIS (la société GUY PATTYN)
- Pompier Houdain
- Police municipale
- Smtag
- Tadao
- Police Nationale
- Communication
- Artois Mobilité
- keolis

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.